



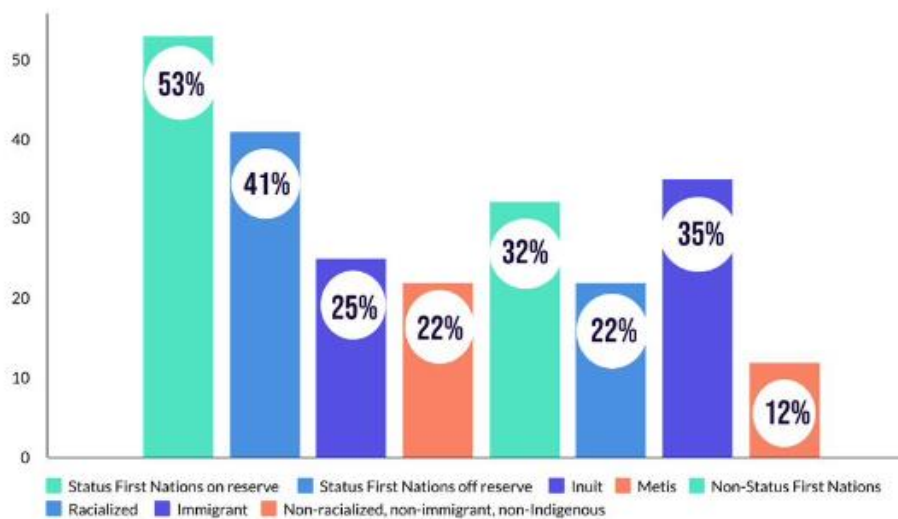
AU-DELÀ DE LA NÉGLIGENCE

Document d'information : Qu'est-ce que la « négligence » ? Remettre en question et redéfinir les concepts discriminatoires

La façon dont la négligence est actuellement conceptualisée dans le système traditionnel de protection de l'enfance est fortement axée sur le comportement des parents – elle attribue la responsabilité de « l'incapacité à subvenir aux besoins de l'enfant ou à le protéger » aux soignants immédiats de l'enfant. Cependant, les difficultés familiales sont beaucoup plus complexes et sont aggravées par des lacunes dans les domaines du soutien du revenu, du logement, de l'éducation, de la communauté, de la santé et des services sociauxⁱ.

La pauvreté, le racisme et la discrimination, un logement inadéquat et un accès limité aux services et aux mesures de soutien se sont constamment avérés être les facteurs sous-jacents de la surreprésentation des enfants et des jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le système de protection de l'enfance en généralⁱⁱ. Tel que rapporté dans le recensement de 2016, les enfants Autochtones de moins de 14 ans comptent pour 52,2 % de tous les enfants en famille d'accueil, bien qu'ils ne représentent que 7,7 % des enfants au Canada.

Chart 6: Child Poverty in Indigenous Communities, 2016



Source: Statistics Canada. Custom tabulation, as reported in "Towards Justice: Tackling Indigenous Child Poverty in Canada" by Upstream, 2019.

Traduction: Figure 6 : Pauvreté parmi les enfants des communautés Autochtones, 2016. 53% (Membre des Premières Nations inscrit vivant dans une réserve); 41% (Membre des Premières Nations inscrit vivant hors réserve); 25% (Inuit); 22% (Métis); 32% (Membre des Premières Nations non inscrit); 22% (Racialisé); 35% (Immigrant); 12% (Non racialisé, non immigrant, non Autochtone) Source : Tableau spécial de Statistique Canada tel que publié dans *Towards Justice : Tackling Indigenous Child Poverty in Canada*, Upstream, 2019.

Parmi les enfants Autochtones pris en charge, la majorité étaient des Premières Nations (82 %), tandis qu'environ 14 % étaient des Métis et 4 % des Inuitsⁱⁱⁱ. Ce lien entre la pauvreté et le placement d'enfants comme mesure de protection^{iv} est particulièrement étroit dans les populations très marginalisées, notamment les familles Autochtones, noires, racialisées et migrantes^v, qui ont été victimes de politiques de discrimination systémique, de racisme et de génocide^{vi}. Notre vision de la négligence envers les enfants doit aller au-delà des parents, des familles et des communautés pour englober le rôle et la responsabilité des gouvernements dans la création de ces conditions inéquitables^{vii}. Ce rôle et cette responsabilité doivent aller au-delà des mesures réactives visant à séparer les enfants de leurs parents pour se concentrer sur la cohésion des familles par la prévention et l'intervention précoce.

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada et les appels à la justice pour les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées (FFADA) ont grandement contribué à documenter l'histoire coloniale du Canada et les politiques génocidaires visant à détruire ce qui est au cœur des nations Autochtones : la famille. Le retrait forcé d'enfants des Premières Nations, Inuits et Métis de leur famille et de leur communauté à l'époque des pensionnats indiens^{viii} a continué alors même que des établissements fermaient. Les responsables de la protection de l'enfance ont appréhendé un grand nombre d'enfants Autochtones entre les années 1960 et 1980 – ce qu'on a appelé la « Rafle des années soixante^{ix} » – pour les placer dans des foyers non Autochtones, souvent à l'insu ou sans le consentement de leur famille ou de leur communauté. La séparation des familles Autochtones se poursuit aujourd'hui à des taux disproportionnés – ce qu'on appelle la « Rafle du millénaire^x » – dans un effort malavisé pour « sauver » les enfants de familles qui subissent les effets du racisme systémique, de la discrimination et des traumatismes intergénérationnels.

Le rétablissement des droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis de prendre soin de leurs enfants, de leurs familles et de leurs communautés est au cœur de la réconciliation en matière de protection de l'enfance. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones (DNUDPA) reconnaît le « droit des familles et des communautés Autochtones de conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de la scolarisation et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l'enfant »^{xi}. Pourtant, ce droit inhérent est compromis – les inégalités flagrantes en matière de financement et de services privent les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis des possibilités offertes aux familles non Autochtones du Canada de prendre soin de leurs enfants en toute sécurité. Le financement est insuffisant pour répondre aux besoins les plus importants, y compris la prévention et le soutien aux familles.

« La mosaïque de services disponibles pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis est inadéquate et ne répond pas aux besoins. Le fédéralisme a déplacé la gouvernance Autochtone et a divisé le pouvoir, l'autorité et la compétence entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement fédéral a une responsabilité financière envers les communautés des Premières Nations par le truchement des traités et de la Loi sur les Indiens, mais le financement est bien inférieur à ce que reçoivent les autres Canadiens. Le manque de services culturellement adaptés, accessibles et fournis localement demeure un obstacle pour les peuples des Premières Nations, Inuits et Métis vivant dans les communautés urbaines et rurales. » (citation traduite, Campaïn 2000, p. 12)^{xii}.

Reconnaître la négligence systémique du Canada envers les communautés Autochtones nous aide à mieux comprendre le nombre écrasant de familles Autochtones qui, en raison d'influences coloniales systémiques et profondément enracinées, se retrouvent forcément dans des situations de pauvreté, aux prises avec une piètre santé mentale, des toxicomanies et la violence familiale – qui placent les enfants à risque élevé et conduisent souvent à des retraits d'enfants pour cause de « négligence ». Pour aller de l'avant, nous devons reconnaître les préjudices causés, qui persistent à ce jour, et trouver des moyens d'établir des relations équitables et justes avec les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Les évaluations de la capacité parentale sont un outil couramment utilisé en protection de l'enfance^{xiii}. Leur objectif est de déterminer la « capacité » d'un parent d'élever son propre enfant, si une intervention est nécessaire pour aider les parents à répondre aux exigences de capacité parentale, ou s'il est probable que les parents ne peuvent pas élever leur enfant. Les pratiques d'évaluation utilisées pour effectuer cette détermination sont basées sur des définitions eurocentriques^{xiv} de la famille et emploient des méthodes qui n'ont pas été définies ni approuvées par les populations Autochtones ou migrantes. Cette approche reproduit le colonialisme dans la protection de l'enfance en imposant des pratiques d'évaluation qui sont incompatibles avec les définitions culturellement diverses de la famille et le rôle central de l'enfant au sein de la communauté. Les définitions coloniales ne peuvent pas non plus saisir la « capacité de parentage » lorsque les réalités politiques et sociales auxquelles font face les parents marginalisés, telles que la colonisation continue, la pauvreté et les effets de la discrimination raciale et des traumatismes intergénérationnels ne sont pas pris en compte dans l'approche.

Lorsqu'on réfléchit à des solutions, les points de vue des parents, des enfants et des jeunes sont essentiels pour déterminer comment nous pouvons soutenir les familles. Les interventions doivent également être définies localement, fondées sur la culture et sécuritaires, et viser à équilibrer le pouvoir entre les agences de protection de l'enfance et les familles^{xv}. Et, de plus en plus, elles devront respecter les lois des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Ressources supplémentaires

Rapports de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada :
<http://nctr.ca/reports.php>

Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées (FFADA) : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

Campaign 2000 : *Is Progress on Ending Child Poverty Stalling?*
<https://campaign2000.ca/is-progress-on-ending-child-poverty-stalling/>

Namwayut : We are all one. Truth and reconciliation in Canada:
<https://www.youtube.com/watch?v=2zuRQmwaREY>

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada :
<https://fncaringociety.com/fr/bienvenue>

Reflets du patrimoine : *Charie Wenjack* :
https://www.youtube.com/watch?v=v_tcCpKtoU0

Vice News, *Indigenous Peoples in the Canadian Residential Schools* :
<https://www.youtube.com/watch?v=9QMZaOVOin8&t=4s>

CBC News The National, *Death at Residential Schools* :
<https://www.youtube.com/watch?v=9FydzlzkndA>

Office national du film du Canada, *On ne peut pas faire deux fois la même erreur*, par Alanis Obomsawin :
https://www.onf.ca/film/on_On_ne_peut_pas_faire_deux_fois_la_meme_erreur/

CBC News, *The 60s Scoop explained* : <https://www.youtube.com/watch?v=1PvnAroiZuk>

The 60s Scoop : https://www.youtube.com/watch?v=kH_bdIYNnFU

CBC The Current, *The Millenium Scoop: Indigenous youth say care system repeats horrors of the past* : <https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/a-special-edition-of-the-current-for-january-25-2018-1.4503172/the-millennium-scoop-indigenous-youth-say-care-system-repeats-horrors-of-the-past-1.4503179>

Sinclair, R. (2007). Identity lost and found: Lessons from the sixties scoop. *Enfant des Premiers Peuples & Révision de la famille*, 3 (1), 66-82.
<http://journals.sfu.ca/fpcf/index.php/FPCFR/article/view/25>

Sinclair, R., 2016. The Indigenous child removal system in Canada: An examination of legal decision-making and racial bias. *First Peoples Child & Family Review*, 11(2), 9-18.
<http://journals.sfu.ca/fpcf/index.php/FPCFR/article/view/310>

Grégoire-Labrecque, G. et coll., 2020. 'Are We Talking as Professionals or as Parents?' Complementary views on supervisory neglect among professionals working with families in Quebec, Canada. *Children and Youth Services Review*, 118, 105407, DOI: <https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2020.105407>

Ce document d'information a été rédigé par la **Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada** (LBEC) en collaboration avec la **Dre Gabrielle Lindstrom**, consultante en développement éducatif, Modes de savoir Autochtones, Taylor Institute for Teaching and Learning, Université de Calgary; **Leila Sarangi**, directrice, Action sociale et coordonnatrice nationale, Campaign 2000, Family Service Toronto; et la **Dre Mónica Ruiz-Casares**, professeure agrégée, Département de psychiatrie, Université McGill, et membre du Centre de recherche sur l'enfance et la famille et de l'Institut des politiques sociales et de la santé.

Au-delà de la négligence est un projet de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, fièrement soutenu par le Fonds de soutien à l'enfance et à la famille COVID-19 de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.



ⁱ Agence de la santé publique du Canada, 2010. *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2008 : Principales constatations*. Ottawa, Ontario : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/rapports-publications/etude-canadienne-incidence-signalements-cas-violence-negligence-envers-enfants.html>

ⁱⁱ Trocmé, N., Knoke, D., et C. Blackstock, 2004. Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in Canada's child welfare system, *Social Service Review*, 78, 577-600.

ⁱⁱⁱ Services aux Autochtones Canada, gouvernement du Canada, 2020. *Réduire le nombre d'enfants Autochtones pris en charge*. Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>

^{iv} Esposito, T., Chabot, M., Rothwell, D. W., Trocmé, N., et A. Delaye, 2017. Out-of-home placement and regional variations in poverty and health and social services spending: A multilevel analysis. *Children and Youth Services Review*, 72, 34-43.

^v Klassen et coll., 2020. 'I'm just asking you to keep an ear out': parents' and children's perspectives on caregiving and community support in the context of migration to Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, DOI: <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1707647>

^{vi} « Le génocide est défini dans la Convention sur le génocide comme étant « ... l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : (a) Meurtre de membres du groupe; (b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; (e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ». Page 3,

Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées (FFADA) *Rapport supplémentaire : Une analyse juridique du génocide*: https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-suppl%C3%A9mentaire_Genocide-1.pdf

vii Ruiz-Casares et coll., 2019. Child Neglect Indicators : A Field in Critical Need of Development Globally. *Child Indicators Research*, <https://doi.org/10.1007/s12187-019-09712-9>

viii Le dernier pensionnat a fermé en 1996 en Saskatchewan; cependant, les effets sont toujours présents à ce jour.

ix Un travailleur de la Colombie-Britannique a décrit avoir agi pour « retirer les enfants des réserves sous le moindre prétexte » (cité dans Johnston, P. (1983). *Native Children and the Child Welfare System*. Toronto: James Lormier)

x L'expression *Rafle du millénaire* a été créée pour décrire le rythme alarmant auquel les enfants Autochtones continuent d'être intégrés dans le système de protection de l'enfance, et celle-ci dure depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui (tel qu'indiqué dans Centennial College (sd). *Our Stories: First Peoples in Canada*. <https://ecampusontario.pressbooks.pub/indigstudies/>). Aujourd'hui, il y a plus d'enfants Autochtones pris en charge que le nombre d'enfants adoptés lors de la Rafle des années 60 et plus que le nombre envoyés dans les pensionnats au plus fort de leurs inscriptions. Vowel, C., 2016. *Indigenous writes: A guide to First Nations, Métis, and Inuit issues in Canada*. Winnipeg, Manitoba: HighWater Press.

xi <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/>

xii Campaign 2000, 2020. *Beyond the Pandemic: Rising Up for a Canada Free of Poverty – 2020 Report Card on Child + Family Poverty*. https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2020/12/Campaign-2000-Beyond-the-Pandemic_Rising-up-for-a-Canada-free-of-Poverty_2020-report-card.pdf

xiii Lindstrom, G., et P. Choate, 2016. Nistawatsimin: Rethinking assessment of Aboriginal parents for child welfare following the Truth and Reconciliation Commission. *First Peoples Child & Family Review: An Interdisciplinary Journal*, 11(2), 45-59. Tiré de : <https://fpcfr.com/index.php/FPCFR/article/view/305>; Choate, P. et G. Lindstrom, 2017. Parenting Capacity Assessment as a Colonial Strategy. *Canadian Family Law Quarterly*, 37(1), 41-59.

xiv Une vision eurocentrique du monde est une vision biaisée centrée sur la civilisation blanche occidentale. L'eurocentrisme favorise les points de vue blancs et occidentaux au détriment des modes de savoir non occidentaux, tels que les visons Autochtones du monde.

xv Ruiz-Casares et coll., 2019. Child Neglect Indicators : A Field in Critical Need of Development Globally. *Child Indicators Research*, <https://doi.org/10.1007/s12187-019-09712-9>